TU LES CONNAIS

LES INSTRUCTIONS OFFICIELLES DE FRANCAIS
À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ???

Lis ce passage, il est éloquent:

> *"quant aux textes d'argumentatio, qui posent, développent, défendent ou réfutent une thèse, ils n'appartiennent pas à l'école élémentaire."*

Rassure-toi les mêmes Instructions ajoutent, aussitôt:

> *"Toutefois, au fil de la rédaction, l'écolier peut être amené à justifier des préférences, une opinion."*

Tu as bien lu le vocabulaire employé dans ces deux lignes?: *"toutefois","au fil de","peut être amené".*

Remarque bien, le mot TOUTEFOIS doit faire partie du bon et beau langage.
A la fin du paragraphe relatif à l'expression écrite d'où sont tirées ces deux références, je l'ai relevé 3 fois dans 36 lignes, assorti de 3 MAIS !!!

Si tes élèves aiment faire des bandes dessinées, rappelle-toi ceci:

> *"L'élaboration individuelle ou collective de récits en images assortis de légendes n'est pas à négliger, à condition de ne pas s'attacher plus aux dessins qu' aux formulations qu'ils appellent."*

Et puis, quand tu es déçu par les mises au point des textes libres, dans ta classe, dis-toi bien que:

> *"La leçon de vocabulaire peut devenir une fête du langae."*

Alors .... essaie, fais-en une !!!!
(et dis-moi les résultats!)

Georges GARRET

---

nouvelle brève du 67

La très récente assemblée générale de l'Institut Départementale de l'Ecole Moderne du Bas-Rhin a désigné

Michel BONNETIER comme délégué départemental de l'I.C.E.M.
et
Charles BOOS comme président de l'I.D.E.M. 67

fin oct.